REGLEMENT

- Le vide grenier est ouvert à tous , à condition de renvoyer avant le délai prévu , coupon réponse totalement rempli accompagné du paiement en chèque.
- Vente au déballage d'objets personnels usagés.
- Réservé aux particuliers.
- Toute place non occupée à 15h00 sera réaffectée . Il ne sera fait aucun remboursement.
- Vente d'armes interdites.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite.
- L' assosiation organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus puisque réservés aux organisateurs.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Toute manifestation ou publicité bruyante est interdite.
- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un bon état de propreté au plus tard pour 21h.
- En cas de non respect de ce règlement , l'assciation organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Réserve : _____ mètres X 2 euros (non adhérent).
Réserve : _____ mètres X 1.5 euros (adhérent foyer rural Val de bride).
Ci-joint le chèque de _____ à l'ordre du Foyer rural de Val de Bride.
N° Pièce d'identité (obligatoire) : _____

Je déclare sur l'honneur conformément à l'article R321-9 du code pénal ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au titre de l'année civile 2018 et ne vendre que des objets personnels usagés.

Lu et approuvé
Signature